



Conférence de presse annuelle 2005

Note d'information n°05

Luxembourg, 3 février 2005

Le soutien du groupe BEI aux PME

La Banque européenne d'investissement procure des financements à moyen et long terme aux petites et moyennes entreprises au travers de prêts globaux. Les **prêts globaux** sont des lignes de crédit accordées à des intermédiaires – banques ou autres institutions financières – qui en utilisent le produit pour appuyer des projets d'investissement de taille limitée mis en œuvre, pour beaucoup, par des PME de moins de 250 salariés. Le coût total des projets financés au moyen de prêts globaux ne doit pas dépasser les 25 millions d'EUR et les prêts secondaires ne peuvent financer que 50 % au maximum du coût des projets.

Pour compléter son offre de prêts globaux, la BEI a lancé en 2004 **un nouveau produit, le prêt groupé**, destiné spécifiquement aux entreprises de taille intermédiaire, c'est-à-dire des entreprises plus grandes que celles qui entrent dans la catégorie des PME, mais employant moins de 3 000 salariés. Comme les prêts globaux, ces prêts groupés sont acheminés par des intermédiaires financiers. Les projets financés par des prêts groupés sont contrôlés ex-ante par l'intermédiaire, qui établit à l'intention de la BEI un rapport sur la viabilité économique, financière, technique et environnementale de l'investissement.

L'un des objectifs des prêts groupés aux entreprises de taille intermédiaire est de combler le vide qui existe entre les prêts globaux et les prêts directs individuels en faveur de grands projets. Cette nécessité a pris une certaine acuité depuis que la BEI a aligné sa définition des PME sur celle de la Commission, en ramenant de 500 à 250 l'effectif maximal pris en compte. Avec ses prêts groupés, la BEI peut continuer à proposer des prêts indirects aux entreprises que cette nouvelle définition exclut de la catégorie des PME, pour autant que les projets qu'elles soumettent respectent les critères d'admissibilité de la Banque. Les deux premiers prêts groupés destinés à des entreprises de taille intermédiaire ont été signés à la fin de 2004, et la Banque prévoit de signer en 2005 de nombreuses opérations de ce type.

Le Fonds européen d'investissement (FEI) soutient les PME directement en leur procurant des fonds propres au travers de financements en capital-risque et indirectement en garantissant les portefeuilles de prêts aux PME détenus par des institutions financières ou des organismes publics de garantie.

Le soutien apporté par le Groupe BEI (BEI et FEI) aux PME dans les 25 pays membres de l'Union européenne au cours des cinq dernières années se décompose ainsi :

- 26,7 des 57,4 milliards d'EUR de prêts globaux signés avec quelque 200 banques partenaires ;
- 2,3 milliards d'EUR sous la forme de prises de participation dans 109 opérations ;
- 6,5 milliards d'EUR sous la forme de garanties globales mises en place au travers de 97 banques ou institutions spécialisées.

Priorité à la valeur ajoutée

En 2004, les trois piliers de la valeur ajoutée qui régissent l'octroi de prêts directs par la BEI ont aussi revêtu une grande importance dans le cadre des prêts globaux et des prêts groupés.

Le premier pilier, qui concerne la conformité de l'activité de prêt global avec les objectifs prioritaires de l'Union européenne, a joué un rôle décisif dans l'affectation des fonds de la BEI. Les prêts globaux consentis en 2004 ont ainsi été axés sur le soutien au développement régional et l'encouragement de l'innovation et de la recherche, tandis qu'environ la moitié des 10,7 milliards d'EUR octroyés sous forme de prêts globaux ou groupés ont servi à appuyer les PME.

Dans le cas des prêts globaux, le deuxième pilier de la valeur ajoutée, à savoir la solidité des projets, se réfère avant tout à la capacité qu'a l'intermédiaire de gérer le prêt selon un ensemble de critères convenus d'un commun accord et qui correspondent aux objectifs stratégiques de la Banque. L'évaluation et la

sélection des banques partenaires sont ainsi une préoccupation constante et permettent de garantir la meilleure utilisation possible des fonds de la Banque.

Le troisième pilier de la valeur ajoutée a trait aux avantages financiers procurés aux bénéficiaires finals par les prêts globaux – c'est-à-dire, concrètement, les taux d'intérêt et les échéances proposés aux PME et aux collectivités locales. En 2004, la BEI a continué de diversifier ses banques intermédiaires, afin de stimuler une concurrence favorable aux bénéficiaires finals. La Banque a en outre été très vigilante quant à l'existence, chez ses banques partenaires, d'un mécanisme garantissant que les bénéficiaires finals sont systématiquement informés de la participation de la BEI et qu'ils tirent un avantage financier significatif des conditions favorables qu'elle offre.

Le Fonds européen d'investissement

À l'aide de ses propres ressources et de celles qu'il administre pour le compte de la BEI, de la Commission européenne et, depuis peu, du ministère allemand de l'économie et de l'emploi, le Fonds européen d'investissement (FEI) sert plusieurs objectifs précis de l'UE, à savoir améliorer le financement des PME, étendre l'accès au micro-crédit et apporter un soutien aux jeunes entreprises dans l'UE à 25 ainsi que dans les pays en voie d'adhésion et les pays de l'AELE.

À la fin de décembre 2004, le portefeuille d'opérations de capital-risque réalisées à partir des ressources combinées de la BEI, du FEI et de la Commission totalisait 2,8 milliards d'EUR, engagés dans près de 200 fonds de capital-risque. À la fin de 2004, ces fonds de capital-risque étaient à l'origine de plus de 20 000 créations d'emploi.

Le FEI est mandaté par la Commission européenne pour soutenir indirectement les PME dans le cadre du Programme pluriannuel pour les entreprises (MAP) 2001-2005. En vertu de ce mandat, le Fonds avait, au 30 septembre 2004, conclu des opérations de garantie en faveur de plus de 200 000 petites et moyennes entreprises, pour un total de 4,6 milliards d'EUR, ce qui a permis de garantir 17 milliards d'EUR de prêts. Sur ces 200 000 PME, près de 14 000 étaient des micro-entreprises (de 1 à 10 salariés) ayant bénéficié de mini-prêts. D'ici la fin de 2005, le Fonds prévoit que le montant total des portefeuilles de prêts aux PME bénéficiant de sa garantie dépassera les 20 milliards d'EUR.

Pour ce qui est de sa propre activité de rehaussement de crédit, au 31 décembre 2004, le FEI avait favorisé, grâce à des engagements de garantie de 1,6 milliard d'EUR, l'émission de 37,3 milliards d'EUR de titres adossés entièrement ou partiellement à des prêts aux PME et concernant près de 300 000 entreprises européennes.

Pour plus d'informations sur la BEI, visitez le site internet www.eib.org.

*Contacts Presse: Service de presse, press@eib.org, Tél: +352 43 79 31 51; Fax: +352 43 79 31 91
Questions générales: Infodesk BEI, info@eib.org; Tél: +352 43 79 31 22; Fax: +352 43 79 31 91*